

**Édito** Dans le second degré général et technologique,  
Quels changements ?

L'année scolaire 2012-13 se fera avec la pénurie de moyens programmée par le gouvernement précédent. Il était pourtant possible de faire autrement en ouvrant les listes complémentaires, en titularisant les enseignants précaires.

Demain ça ira mieux ? C'est à voir car les annonces sur les créations de postes se dégonflent. Sur les 40 000 postes aux concours il ne devrait en réalité y avoir qu'un peu plus de 8700 créations avec une très nette priorité au 1er degré... et réalisées par redéploiement au détriment des autres services publics !

Les mesures positives restent donc souvent symboliques comme les 3 heures de décharge attribuées aux stagiaires qui n'amélioreront pas fondamentalement les conditions d'entrée dans le métier, l'abrogation de l'ancien projet d'évaluation des enseignants ou la remise en cause de l'orientation précoce promise dans la Lettre aux enseignants de V. Peillon qui corrige sans la réécrire la circulaire de rentrée.

Pour les années à venir ni cette lettre ministérielle, ni les discours du président puis de V. Peillon au CSE le 11 octobre ne laissent envisager une remise en cause des grandes réformes libérales mises en œuvre par le gouvernement précédent comme celles du lycée général et technologique. Même des dispositifs qui font l'unanimité contre eux, comme ECLAIR ou le Livret Personnel de Compétences ne sont pas supprimés et devraient être seulement retouchés !

Si le gouvernement donne l'impression de vouloir corriger l'impact négatif de la mastérisation sur les étudiants issus des classes populaires, il ne l'abroge pas pour autant, préférant embaucher des étudiants en M2 sur 6h pour un salaire de mi temps de contractuel! Ce n'est pas ce replâtrage ou les emplois d'avenir professeur-e-s qui rendront socialement acceptables l'allongement de la durée des études et la difficulté du master et du concours cumulés.

Avenir du socle commun, conception du collège, interrogation du ministre à propos des « 3 voies du lycée », politique d'Éducation prioritaire après les ZEP... Sur beaucoup de sujets on reste dans le flou ou l'inquiétude .

**SUD Éducation** a porté ses revendications dans la concertation et continuera à le faire lors des discussions sur la loi d'orientation, qui sera présentée en décembre et votée en janvier.

Mais pour nous, le changement ne viendra pas d'en haut, il faudra retrouver le chemin des luttes pour l'imposer.



**Sommaire**

p.1 **Éditorial**

p.2 **Généralités :**

- ECLAIR
- Langues vivantes: annualisation et globalisation
- Cahier de texte numérique

p.3 **Collège :**

- LPC et socle commun
- DNB 2013
- DIMA, alternance et prépa-pro
- Évaluation en fin de cinquième

p.4 **Lycée :**

- Les suites de la réforme...
- Histoire-géo en Première et Terminale S

**Positions, analyses, revendications de SUD Éducation sur :**

**www.sudeducation.org**

# Dispositif ECLAIR

Circulaire n° 2010-096 du 7/07/2010, Arrêté du 21/06/2011 (BO du 7/07/2011)

L. Chatel avait supprimé à la rentrée 2011 le label RAR et étendu le dispositif CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) de 105 à 325 établissements du second degré et aux écoles de leurs secteurs de recrutement (d'où ECLAIR). Sont concernés à la rentrée 2012, 339 établissements dont 303 collèges ainsi que les écoles en dépendant.

La Lettre aux personnels, BO n° 26 du 26 juin 2012, précise que les ECLAIR sont maintenus à la rentrée « de façon à éviter toute désorganisation », mais annonce une réforme de l'éducation prioritaire.

**Pour SUD Éducation**, ce dispositif est un dévoiement de l'idée d'éducation prioritaire en centrant sur un très faible nombre d'établissements initialement ciblés comme posant des problèmes de violence, et en ne donnant pas de réels moyens ou en les conditionnant à une contractualisation avec les Recteurs. Très contesté par les personnels, c'est un laboratoire de déréglementation des statuts et de mise au pas des personnels.

**SUD Éducation invite**, surtout dans le contexte actuel, à refuser les lettres de mission, les tâches de préfet des études, exige de V. Peillon l'abandon du dispositif et une vraie politique de l'éducation prioritaire.

## Langues vivantes, Laboratoire de la déréglementation

La Circulaire de rentrée 2012 de L. Chatel (BO du 29/03/12) est maintenue sur ce point.

- 10 % des collèges expérimenteront la globalisation des horaires de LV : 684 heures de LV par élève sur l'ensemble de sa scolarité au collège.
- Au lycée c'est la poursuite de la globalisation LV1/LV2 introduite par la réforme et l'introduction d'un CCF qui imposera de surcroît aux collègues d'évaluer leurs propres élèves.

Pour les élèves cela aboutira à de grandes discontinuités d'apprentissage d'une année sur l'autre entre établissements. Pour les enseignants c'est la porte ouverte à l'annualisation des services.

**SUD Éducation revendique le maintien de la définition hebdomadaire des services et des enseignements** et appelle à s'opposer à toute tentative d'annualisation et de globalisation. Nous rappelons que les groupes de compétences ne sont pas obligatoires; un vote préalable au CA est nécessaire.

**Concernant les nouvelles épreuves orales au baccalauréat**, SUD Éducation reste opposé au contrôle en cours de formation (CCF) par les collègues de l'établissement et revendique des épreuves terminales et nationales au-delà de la seule série littéraire.



## Cahier de textes numérique

Le cahier de textes numérique (CTN) est obligatoire depuis la rentrée 2011 et remplace le cahier de textes papier. Circulaire parue au BO n° 32 du 9/09/2010

Un débat doit avoir lieu en CA sur sa mise en application. Une « charte utilisateurs » doit être rédigée et validée en CA. Les personnels ne sont pas concernés par cette charte.

**Pour SUD Éducation**, le cahier de texte était déjà un outil de flicage des enseignant-e-s, sa version numérique risque de le rendre encore plus efficace de ce point de vue, et en accroissant très nettement la charge de travail ! La CNIL vient d'émettre un avis critique sur sa mise en place.

**SUD Éducation conseille** de limiter par la charte au maximum les utilisateurs et de faire inscrire la nécessité d'un accord préalable du personnel pour éviter les consultations impromptues par les IPR ! Sans textes réglementaires concernant les droits d'auteur-e et la propriété intellectuelle, nous conseillons de renseigner le Cahier de textes numérique a minima.

Pour plus d'informations: brochure ENT  
<http://www.sudeducriteil.org/spip.php?article1540>

## COLLÈGE : Livret personnel de compétences et Socle commun

Le LPC est critiqué mais doit être maintenu, au moins cette année dans une version « simplifiée » (BO du 27/07/2012) : pour les élèves sans difficultés particulières, l'attribution du socle repose uniquement sur la validation des sept compétences, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du LPC ; lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée, seuls les domaines (et non plus les items) devront être renseignés ; pour les familles, une simple attestation remplacera le livret de 25 pages qui leur était destiné. Contesté dans les écoles et les collèges, il devait pourtant être transposé cette année dans les lycées.

**Pour SUD Éducation** ce livret est non seulement inutile mais préjudiciable au travail des enseignant-e-s ; il s'inscrit dans une démarche de validation étroite des compétences surtout guidée par la remise en cause des diplômes nationaux souhaitée par le MEDEF. Il constitue une surcharge de travail pour les enseignant-e-s qu'il n'est pas prévu de rémunérer, le nombre et l'absurdité de certains items en rend impossible l'exploitation au profit des élèves.

Sud Éducation maintient son appel à s'organiser collectivement pour obtenir un boycott du LPC et exige de V. Peillon son abrogation.

## Diplôme national du brevet 2013

Les modalités d'attribution du DNB ont été modifiées par la note de service 2012-029 (BO n° 13 du 29 mars 2012). Elle supprime la série technologique et modifie les trois épreuves terminales des deux autres séries. Le BO nous indique que cette réforme s'articule avec le LPC, qu'il faut que l'élève soit validé-e au niveau 3 donc niveau fin 4ème pour avoir son DNB; en fait le LPC entre autres problèmes pose celui de n'avoir pas de seuils d'exigence clairement fixés, ce sont deux types d'évaluation contradictoires.

Dans ce contexte, l'introduction des QCM en Français et en Mathématiques, la suppression du paragraphe argumenté en Histoire-Géographie-Education civique et le centrage sur la restitution des repères vont aussi dans le sens de l'école du socle.

### La nouvelle épreuve de Lettres.

Avec l'augmentation conséquente du texte de la dictée et compte tenu du fait que l'orthographe est un point faible chez beaucoup d'élèves on va dans le sens de l'accroissement de la difficulté de l'épreuve. Dans le même temps, le fait de proposer deux sujets de rédaction bien distincts en matière de types de discours attendus, facilite l'épreuve. Donc une réforme qui souffle le chaud et le froid... avec des objectifs peu clairs !

### Histoire des arts.

Arrêté du 11 juillet 2008: BO n° 32 du 28 août 2008 Arrêté brevet: BO n° 31 du 27/08/2009. Circulaire concernant l'épreuve: BO n° 41 du 10 novembre 2011.

La circulaire de l'an passé reste en vigueur pour cette épreuve très contestable ; toujours pas d'horaire spécifique, suivi des travaux élève laissé au volontariat non rétribué des collègues, évaluation locale sans contrainte de suivre la grille nationale. C'est aussi l'épreuve du DNB la plus socialement scandaleuse avec une inégalité entre l'élève que les parents emmènent au musée et les autres...alors que la pratique artistique au collège diminue. La position de SUD Education: <http://www.sudeducation.org/L-Histoire-des-Arts.html>

**SUD Éducation** continue de contester la note de vie scolaire, l'épreuve orale d'Histoire des arts, la validation obligatoire du socle pour l'obtention du DNB .

## DIMA, alternance et troisième "prépa-pro"

Le dispositif DIMA de pré-apprentissage pour les élèves de moins de 15 ans dans les CFA ou les UPA de lycée est suspendu dès la rentrée 2012 en attendant l'abrogation promise de la loi Cherpion. Mais les dispositifs d'alternance sont maintenus en 4ème et 3ème prépa-pro et sont généralisées à la place des 3èmes DP6. Ces 3èmes intégrées au LP n'auront pas les mêmes programmes que les autres classes de collège.

**Pour SUD Education** les dispositifs de pré-orientation précoce doivent être abrogés. Nous verrons jusqu'où va la « rupture » annoncée dans la « Lettre aux enseignants ». Un effort sur les moyens de l'éducation prioritaire et des publics éloignés de l'école avec une réflexion sur le programme et les méthodes doit être mené pour un véritable collège unique.

## Evaluation en fin de 5e

L'expérimentation d'une évaluation de la maîtrise du socle en Français et Mathématiques en fin de Cinquième a été imposée au dernier moment à nombre d'équipes. Cette évaluation, qui allait dans le sens d'une pré-orientation dès la classe de quatrième, doit être supprimée cette année.

## LYCÉE : les suites de la réforme...

La réforme du lycée arrive en classe de Terminale pour les séries générales, les STI2D, STL et STD2A, et en Première STMG et ST2S. **Quelles sont les nouveautés ?**

- **Fin des dédoublements nationaux** : les lycées disposent de 6 heures par division en Terminales ES et L, 10 heures en S. En STI2D, STL (resp. STD2A) cet horaire est proportionnel aux nombres d'élèves - 16/29 effectif classe (resp. 18/29) - pour organiser le travail en groupes à effectifs réduits. La taille des groupes n'est pas spécifiée !
- **Accompagnement personnalisé** : 2 heures (ou 72 heures annuelles), inscrites à l'emploi du temps de toutes les élèves. Il est détourné par des établissements comme variable d'ajustement des emplois du temps des profs et/ou comme moyen de combler les pertes d'heures, ou de dédoublements, des enseignements dominants de la série.
- **Nouvelles épreuves au baccalauréat** : ISN (informatique et sciences du numérique), DGEMC (droits et grands enjeux du monde contemporain) et en langues vivantes : nouvelles épreuves dans toutes les séries technologiques sauf hôtellerie et TMD.
- **Séries technologiques : La « réforme » en STI2D-STL-STD2A se poursuit.** En plus de s'inscrire dans la réforme des lycées, elle s'accompagne d'une réforme profonde des enseignements et des conditions de travail :

La réforme STI2D entraîne la dé-qualification des 13 000 enseignant-e-s STI (Sciences et Technologies Industrielles) de 42 spécialités, et des enseignant-e-s de physique appliquée qui doivent renoncer à leur discipline de recrutement au profit d'une discipline qu'ils-elles découvrent d'ailleurs en même temps que leurs élèves.

La réforme STI2D marque l'abandon d'un enseignement à effectifs réduits qui était finalisé par des épreuves techniques de spécialité. Elle est socialement plus sélective car elle institue des programmes et des épreuves pluri-technologiques d'un niveau global plus théorique. Cet objectif ambitieux ne permettra plus à de très nombreux-ses élèves de réussir en pré et post bac.

→ *Les textes officiels sur toutes ces nouveautés sur le site <http://eduscol.education.fr/>*

V Peillon ne remet pas en cause la réforme du lycée. Des ajustements sont cependant en discussion comme en H-G en TS dont SUD Éducation réclame la réintroduction. Mais globalement le ministre maintient la réforme avec l'accompagnement personnalisé, l'organisation des Enseignements d'Exploration, les groupes de compétences en LV, les stages de remise à niveau...

**SUD Education** s'est opposé dès le début à la mise en place de la réforme du lycée général et technologique : Réductions des horaires, globalisation d'une partie des horaires (voir encadré LV) qui aboutissent à la mise en concurrence des disciplines et des établissements, saupoudrages des Enseignements d'exploration, inadéquation et leurre de l'accompagnement « personnalisé »... Nous avons largement raison.

**SUD Education** avec l'intersyndicale STI, conteste l'obligation de changement de discipline, exige une remise à plat de la réforme et a demandé une audience urgente au ministre. Nous continuons d'exiger l'abrogation de la réforme du lycée et revendique des améliorations immédiates dans la perspective d'un unique lycée, le lycée polytechnique.



**Voir la position détaillée de SUD Éducation sur la réforme du lycée général et technologique dans nos publications lycée : <http://www.sudeducation.org/Les-analyses-de-la-Commission.html>**

## À venir dans le second degré...

**Dès la rentrée 2013 en Histoire-Géographie**, un nouveau programme de 1ère S sera introduit. Dès 2014 cette discipline sera rétablie en TS comme enseignement obligatoire avec en juin 2015 le retour de l'épreuve obligatoire en Terminale S.

SUD participe depuis le 19 septembre aux discussions qui sont ouvertes sur les programmes. Nous avons obtenu en partie gain de cause sur des **allègements d'urgence pour cette année dans toutes les séries de 1ères**. Un « aménagement » des programmes est rediscuté au moins en S pour 2013 et 2014. Mais le volume horaire semble arrêté à 2 h en 1ère et 2,5h en terminale ; nous demandons 5h sur le cycle terminal et une refonte de l'ensemble des programmes.

**Pour SUD Education**, ce qui semble possible en Histoire-Géographie doit l'être dans d'autres disciplines, comme en Sciences Économiques et Sociales, particulièrement malmenées par le gouvernement sortant.  
→ *La totalité du communiqué SUD Éducation : <http://www.sudeducation.org/Histoire-Geographie-en-serie-S>*